

**RAPPORT DE PRESENTATION
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 JUIN 2010**

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2010.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

❖ **FINANCES**

RAPPORT N°1A: Versement de subventions exceptionnelles :

1. Chambly Bad
2. F.C. Chambly
3. Compagnie d'Arc « La Renaissance de Chambly » (Les Archers)

RAPPORT N°1B: Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Jardins Familiaux »

RAPPORT N°2 : Charte Qualité "Accueil - Ecoute - Conseil" de la CCIO- Prise en charge de formations

RAPPORT N°3 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour les courts de tennis extérieurs

RAPPORT N°4 : Vente de l'unité de pesticides de Chambly

❖ **ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORT N°5 : Rapport annuel 2009 du service de distribution de gaz

RAPPORT N°6 : Modification du règlement intérieur de « Chambly Playa »

❖ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

RAPPORT N°7 : Actualisation tarifaire des emplacements de marchés de plein air

RAPPORT N°8 : Approbation du rapport d'activité du marché de plein air- GERAUD

❖ **URBANISME, PATRIMOINE ET MARCHES PUBLICS**

RAPPORT N°9 : Travaux de démolition de bâtiments, de dallages béton et nettoyage de la plateforme en vue de la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise

RAPPORT N°10 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Acquisition de terrain

*
* *
*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2010-34 portant passation d'un contrat pour l'école Salengro avec l'association EXPRIMAGE 12 RUE DES PEUPLIERS 88390 LES FORGES. Le coût de cette prestation est de 1 000 €.

N° SG-DM-2010-35 portant passation d'un contrat pour l'école Conti avec l'ACAP. 19 RUE DES AUGUSTINS BP 90322 80003 AMIENS CEDEX 1. Le coût de cette prestation est de 1 110 €.

N° SG-DM-2010-36 portant passation d'un contrat pour l'école Camus avec l'UNION MUSICALE DE PERSAN CENTRE CULTUREL FERNAND CHATELAIN 95340 PERSAN. Le coût de cette prestation est de 300 €.

N° SG-DM-2010-37 portant passation d'un contrat d'entretien de la fontaine avec la société Safety-Kleen France SARL 65, avenue Jean Mermoz 93126 LA COURNEUVE CEDEX. Le coût de cette prestation est de : 1 063.84 € TTC.

N° SG-DM-2010-038 ANNULE et REMPLACE la décision municipale N°SG-DM-2010-020 portant passation d'un marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la mise en sécurité de la verrière du gymnase Raymond Joly

► de signer le marché relatif aux prestations sus désignées avec le cabinet SAEM, sis 405 rue des Marchands – 60230 Chambly, pour un montant prévisionnel de :

► soit 1.772,47 € TTC.

N° SG-DM-2010-039 portant passation d'un marché pour la mission de contrôle technique en vue de la mise en sécurité de la verrière du gymnase Raymond Joly.

► de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société SOCOTEC domiciliée Parc Alata – 1, rue des Prunelliers – 60100 CREIL, pour un montant de :

1.363,44 € TTC.

N° SG-DM-2010-40 Portant passation du contrat pour un diagnostic complémentaire de pollution de sols avec la société SOLER ENVIRONNEMENT 11, RUE RENE CASSIN 91300 MASSY. Le coût total de cette prestation est de : 4.995.00 € HT.

N° SG-DM-2010-41 Portant passation du contrat pour l'entretien des Fontaines du parvis de l'Hôtel de Ville avec la société AQUA DISTRIBUTION POMPES 4, BOULEVARD ARAGO 91320 WISSOUS. Le coût total de cette prestation est de : 5.381,50 € HT.

N° SG-DM-2010-42 Portant passation du contrat pour l'entretien des manches d'évacuation de l'école Roger Salengro avec la société PORTIS 115, RUE DU FOSSE BLANC 92300 GENNEVILLIERS. Le coût total de cette prestation est de : 1.145,85 € HT.

N° SG-DM-2010-43 Portant passation du contrat pour la maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque municipale avec la société KONE 3 TER, IMPASSE MONTALLIER 80136 RIVERY. Le coût total de cette prestation est de : 2.062.00 € HT.

N° SG-DM-2010-44 Portant passation du contrat pour la maintenance de l'ascenseur de la Maison de la Petite Enfance avec la société SACAMAS 298, avenue du Général De Gaulle 92140 CLAMART. Le coût total de cette prestation est de : 2.505.22 € HT.

N° SG-DM-2010-45 Portant passation du contrat de maintenance horloge et cloches de l'Eglise avec la société BODET 180, rue de Vaugirard 75015 PARIS. Le coût total de cette prestation est de : 308.43 € HT.

N° SG-DM-2010-046 Reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des climatisations (P2) avec la société COFELY 15, rue EMMAUS 60000 BEAUVAIS. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N°SG-DM-2010-047 Reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et production eau chaude sanitaire (ECS) avec COFELY 15, RUE EMMAUS 60000 BEAUVAIS. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N°SG-DM-2010-048 ANNULE et REMPLACE la décision municipale N°SG-DM-2010-040 portant passation d'un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances.

► de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société RISK'OMNIUM domiciliée Le Sauze de Villeneuve – 9 chemin des Sauzes – 79410 CHERVEUX, pour un montant de : 3.552,12 € TTC.

N° SG-DM-2010-49 portant passation d'un contrat d'engagement avec le groupe « les pieds s'entêtent » de l'association LAMUSE 9 RUE DE LA CIGOGNE 76000 ROUEN. Le coût de cette prestation est de 600 €.

N° SG-DM-2010-50 portant passation d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association LES MOTS TISSES 33 RUE VICTOR HUGO 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE. Le coût de cette prestation est de 600 €.

FINANCES

RAPPORT N°1A : Versement de subventions exceptionnelles à des associations sportives

Rapporteur : Pascal BOIS

Dans le cadre du concours aux associations, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'octroyer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- Chambly Bad (qui accède à la Nationale 2)
- F.C. Chambly (qui accède à la CFA2)
- Compagnie d'Arc « La Renaissance de Chambly » /Les Archers (participation aux travaux de sécurisation du Jeu d'Arc) : 5000,00€

RAPPORT N° 1B : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Jardins Familiaux »

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du concours aux associations, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- Association des Jardins Familiaux (participation à l'achat de citernes de récupération des eaux pluviales, action qui s'inscrit dans notre politique de promotion des démarches Agenda 21) : 1500,00€

RAPPORT N° 2 : Charte Qualité "Accueil - Ecoute - Conseil" de la CCIO- Prise en charge de formations

Rapporteur : Michel Français

Dans le cadre de la promotion du commerce local, il est proposé à l'assemblée délibérante, de prendre en charge les frais d'inscription à la formation Qualité « Accueil - Ecoute – Conseil » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise pour les commerçants de Chambly (première inscription uniquement) qui obtiennent ensuite le label dans la limite de 155€ par formation.

Pièce jointe : charte qualité

RAPPORT N° 3 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour la réalisation de courts de tennis extérieurs

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité souhaite réaliser des courts de tennis extérieurs.

Dans la mesure où ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2010, la commune peut solliciter le Conseil Général de l'Oise en vue d'obtenir une subvention à hauteur du taux communal (25 %), majoré de 10 %, soit 35 % du montant de la dépense.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général de l'Oise une demande de subvention en ce sens.

RAPPORT N° 4 : Vente de l'unité de pesticides de Chambly

Rapporteur : Daniel BESSE

La Lyonnaise des Eaux de Cholet nous sollicite pour racheter l'unité de traitement des pesticides que nous possédons et qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser M. le Maire à vendre notre unité de traitement des pesticides pour la somme de 30.000,00€ (montant non soumis à la TVA) et à engager toutes les démarches nécessaires en vue de cette vente.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N° 5 : Rapport annuel 2009 du service de distribution de gaz

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par Gaz Réseau de France pour l'exercice 2009.

Pièce jointe : rapport GrDF 2009

RAPPORT N° 6 : Modification du règlement intérieur de « Chambly Playa »

Rapporteur : Pascal BOIS

Pour la quatrième année consécutive, la ville de Chambly organise un espace ludique de plein air : « Chambly Playa ».

Afin d'assurer la convivialité et la sécurité de cette animation, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver la modification du règlement intérieur suivante :

- « 3/ Ne sera pas admis : les chaussures sur le sable »

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT N°7 : Approbation du rapport d'activité 2009 du marché de plein air-GERAUD

Rapporteur : René DISTINGUIN

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et à la convention de délégation de service public pour le marché de plein air, la société GERAUD a produit un bilan d'activité pour l'année 2009.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre acte.

Pièce jointe : Rapport GERAUD 2009 remis sur table

RAPPORT N° 8 : Actualisation tarifaire des emplacements de marchés de plein air

Rapporteur : René DISTINGUIN

Conformément aux articles L.2331-3b 6° et L.2312-11 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des droits de place pour les marchés communaux.

Conformément à l'article 23 du contrat d'exploitation des marchés de plein air de la commune, et après consultation des organisations représentatives de commerçants non-sédentaires, il est demandé aux conseillers municipaux de fixer les tarifs des emplacements de marché, de la manière suivante :

<u>Droits de place</u> (pour une profondeur maximale de 2 m.)		
	Pour rappel, depuis le 1 ^{er} juillet 2009	Proposition à compter du 1 ^{er} juillet 2010
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	1,05 € HT	1,08 € HT
Commerçants non abonnés, en supplément (le mètre linéaire)	0,37 € HT	0,38 € HT

Il est par ailleurs demandé aux conseillers municipaux de fixer la date d'effet de ces nouveaux tarifs au 1^{er} juillet 2010.

URBANISME- PATRIMOINE- MARCHES PUBLICS

RAPPORT N°9 : Travaux de démolition de bâtiments, de dallages béton et nettoyage de la plateforme en vue de la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°20 en date du 25 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la Ville de Chambly et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) en date du 7 octobre 2009, portant sur la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la Porte Sud de l'Oise.

Les travaux de démolition à réaliser concerne le désamiantage , la déconstruction et la démolition des bâtiments anciens bâtiments à usage commerciaux, le nettoyage de plateforme (démolition et évacuation des fondations, des dalles béton, évacuation des clôtures et panneaux publicitaires...etc).

La procédure de marché à procédure adaptée a été lancée le 10 mai 2010, au niveau national et a été publiée au BOAMP le 15 mai 2010, avec une réponse pour le 7 juin 2010 – 12 h 00.

La Commission des marchés s'est réunie le 7 juin 2010 à 17h00 afin de procéder à l'ouverture des offres. Elle se réunira à nouveau le 16 juin 2010 à 9h00 afin d'émettre un avis quant au choix du titulaire.

RAPPORT N°10 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Acquisition de terrain

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, il convient d'acquérir une parcelle de terrain (A129P) appartenant aux conjoints SCHMIDT ROJAS d'une superficie de 210 m² (lot 4 sur plan ci-joint)

Cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante

➤ d'autoriser M. le Maire à signer les actes de ventes et à engager toutes les démarches nécessaires en vue de cette acquisition.

Pièce jointe Plan